

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 151, RUE LACHAPELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **18 janvier 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal est non conforme. La marge avant est de 7,66 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.


De plus, la marge arrière du bâtiment principal est de 5,80 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 195 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 151, rue Lachapelle, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille seize.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA